



# VILLE COMMERÇANTE

Intérêts et modalités du processus  
de signature

# 1 – Avantages et intérêts de la signature de la Charte

## 1.1 Fluidifier l'environnement commercial



- ❖ Favoriser le dialogue entre communes et commerçants concernant la stratégie locale – et nationale – du commerce de proximité ;
- ❖ S'inspirer des actions menées sur le territoire grâce aux retours d'expérience et aux pistes proposées par la Charte ;

## 1.2 Gagner en visibilité



- ❖ Valoriser les actions réalisées par la commune engagée notamment via un communiqué de presse citant les signataires ;
- ❖ Se distinguer en se caractérisant comme une ville signataire de la charte « Ville commerçante » et apposer le logo sur les communications officielles ;
- ❖ Envoyer un message positif à l'ensemble de l'écosystème commerçant de la ville en démontrant que la commune s'engage.

## 2 – Processus de signature de la Charte

1. Instances publiques locales, associations de commerçants et association d'élus diffusent l'information pour recueillir les signataires volontaires



2. Les communes/interco volontaires se déclarent auprès de leur préfecture et sont mises en relation avec l'équipe de pilotage DGE



3. Un kit de signature de la Charte est fourni, contenant un modèle de charte, une boîte à outils, ainsi que les engagements minimaux obligatoires



4. La gouvernance locale est établie et s'aligne sur le pilotage, les signataires et le contenu de la Charte



8. Un évènement national est tenu à l'occasion duquel une concertation préalable est réalisée par l'équipe projet et CCI France



7. A chaque COPIL de nouveaux engagements peuvent être pris, adaptés et les données remontées à l'équipe de pilotage



6. Les communes/intercos signataires sont annoncées dans un CP et peuvent communiquer autour de cet engagement.



5. Le contenu de la Charte est validé par l'équipe de pilotage et les signataires s'engagent à tenir un COPIL de suivi *a minima* biannuel

